

FRANCE

PUBLICATION DE STATISTIQUES SUR LES BLESSES DANS DES ACCIDENTS

Pour la première fois, une évaluation complète de la morbidité routière entre 1996 et 2004 est publiée par le bulletin épidémiologique hebdomadaire de l'Institut national de veille sanitaire (INVS). «L'étude publiée aujourd'hui permet d'affirmer que le risque d'être lourdement handicapé suite à un accident de la circulation est égal au risque d'être tué sur la route (tous modes de transports confondus). Pour les cyclistes et les usagers de deux-roues motorisés, le risque de handicap est beaucoup plus élevé que celui d'être tué», souligne l'INVS.

Sur la période 1996-2004 (les critères européens ayant changé en 2005), la nouvelle estimation chiffre à 514 300 chaque année le nombre de blessés dans des accidents de la circulation, dont 137 000 hospitalisés, et parmi eux 60 800 blessés graves et 7 500 présentant des séquelles majeures. Toutes catégories confondues, l'estimation de l'Inrets (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité) montre que le nombre de blessés est 3,4 fois plus important que celui dénombré par les forces de l'ordre. Le nombre de blessés graves est 1,8 fois plus élevé que le chiffre officiel. Parmi tous les blessés, on compte 277 000 automobilistes, 120 000 usagers de deux-roues motorisés et 56 000 cyclistes.

Dans les procès-verbaux obligatoires après tout accident, les blessés sont classés comme graves ou légers par les forces de l'ordre, mais ce n'est qu'une approximation, explique LE FIGARO (5/5/08). L'accidentologie moderne utilise désormais des critères plus pointus pour connaître la gravité des lésions d'un blessé : chaque blessure fait individuellement l'objet d'un score de gravité sur une échelle de 0 à 6, puis les scores des trois blessures les plus sérieuses sont additionnés. Cela permet de séparer trois groupes dans un état de gravité croissante : de 1 à 3, les blessés de gravité mineure ; de 4 à 8, ceux de gravité modérée ; et au-delà de 9, les blessés de gravité maximale. Les spécialistes de l'Inrets ont également utilisé une échelle des séquelles majeures persistant un an après l'accident, qui démontre qu'il existe plus de blessés avec séquelles majeures chaque année (7 479) que de victimes décédées dans les six jours après l'accident (7 344).

Par ailleurs, il apparaît que les régions anatomiques atteintes en cas d'accident sont différentes selon le mode de déplacement de la victime. Chez les piétons, 69 % des blessures touchent la tête et 9 % la colonne vertébrale ; chez les cyclistes, on note 76 % de traumatismes crâniens ; les blessures des conducteurs de deux-roues motorisés concernent à 24 % la colonne vertébrale et à 32 % les membres inférieurs.

Il est enfin à noter qu'il y a 0,7 handicapé lourd pour 1 personne tuée en voiture, mais que ce chiffre montre à 1,7 handicapé lourd pour 1 personne décédée dans un accident de deux-roues. Chez les cyclistes, on dénombre 3 handicapés majeurs (chocs à la tête) pour chaque tué.

